

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les plantes
Tbilissi (Géorgie), 19 – 23 octobre 2015

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Nomenclature normalisée [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16)]

NOMENCLATURE RÉVISÉE DE DEUX ESPÈCES
DE PALMIERS MALGACHES (ARECACEAE)

1. Le présent document a été soumis par les États-Unis d'Amérique*.
2. En juillet 2015, le Service d'inspection phytosanitaire et zoosanitaire du Département de l'agriculture des États-Unis (APHIS - Animal and Plant Health Inspection Service), l'autorité de contrôle des plantes aux États-Unis, a fait part de ses préoccupations à l'Autorité de gestion des États-Unis (US. Management Authority) à propos de l'utilisation d'une nomenclature obsolète dans les annexes de la CITES pour deux espèces de palmiers de Madagascar.
3. Il s'agit de *Chrysalidocarpus decipiens* et *Neodypsis decaryi*, deux espèces endémiques de Madagascar.
4. Les noms scientifiques de ces espèces ont été remplacés il y a 20 ans par *Dypsis decipiens* et *Dypsis decaryi*, respectivement. Bien que ces noms figurent en tant que synonymes dans la [Liste des espèces CITES](#) et dans [Species+](#), comme pour toutes les autres espèces CITES, les synonymes ne figurent pas dans les annexes de la CITES, de sorte que ces espèces peuvent sembler ne pas être inscrites aux annexes de la CITES. Cela est préoccupant parce que la plupart des personnes consultent en premier lieu les annexes pour déterminer si une espèce est réglementée en vertu de la CITES.
5. Les deux espèces sont largement cultivées et commercialisées sous l'appellation *D. decipiens* et *D. decaryi*, qui sont les noms les plus utilisés par l'industrie horticole depuis environ une dizaine d'années. Nous notons que le [Catalogue of the Vascular Plants of Madagascar](#) (CVPM) mentionne également *D. decipiens* et *D. decaryi* en tant que nomenclature acceptée, *Chrysalidocarpus decipiens* et *Neodypsis decaryi* étant notés comme leurs synonymes, respectivement. Le CVPM est une flore en ligne administrée par le Missouri Botanical Garden (St. Louis, Missouri, États-Unis) en collaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (Paris, France) et des spécialistes des espèces de Madagascar.
6. Les États-Unis ont partagé cette information avec l'autorité scientifique CITES de Madagascar afin de solliciter son point de vue sur cette question de nomenclature, et nous envisageons d'en discuter lors de la réunion.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

7. Les États-Unis demandent au spécialiste de la nomenclature de la CITES d'évaluer les changements de nomenclature demandés par les États-Unis et de fournir des orientations sur cette question de nomenclature.